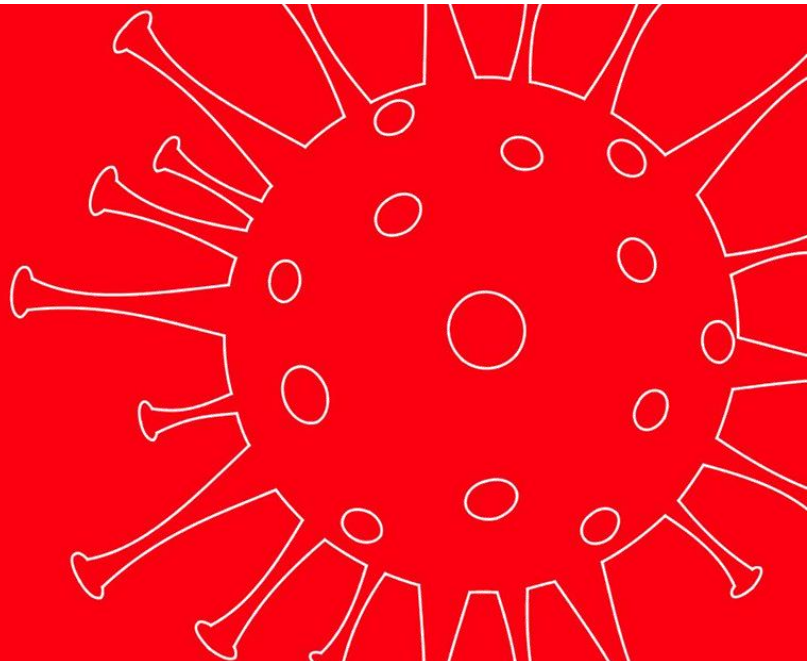




Pandémie de COVID-19

Résumé des mesures sanitaires

25 août 2020

Vice-rectorat aux
ressources humaines



UNIVERSITÉ
LAVAL

Résumé des mesures sanitaires

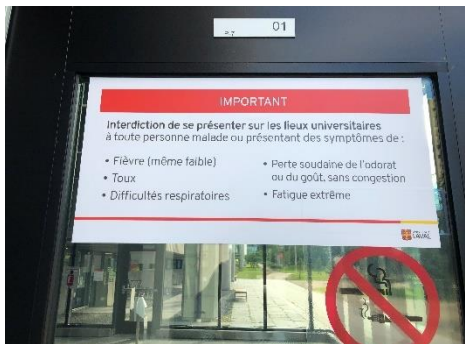
L'Université Laval aura recours à différentes mesures afin d'assurer la santé et la sécurité de ses étudiantes et étudiants, de son personnel et de ses visiteuses et visiteurs, suivant les recommandations de la santé publique et de la CNESST. Aussi, nous tenons à vous informer de certaines de ces mesures et à vous faire part d'informations relatives au bon fonctionnement de la rentrée universitaire et la session d'automne.

Postes d'accueil

Pour l'automne 2020, les postes d'accueil actuels sont transformés en postes de remplissage de produits désinfectants.

En conséquence, l'obligation de s'inscrire dans l'application *presence.ulaval.ca* pour accéder aux pavillons prend fin. Les données qui y ont été récoltées seront complètement détruites.

Les membres du personnel ainsi que les étudiantes et étudiants devront toutefois procéder à une autoévaluation avant d'accéder aux pavillons, comme le recommandent les autorités de la santé publique. En conséquence, il sera de la responsabilité de la personne désirant accéder au campus d'évaluer si sa venue sur le campus présente ou non un risque pour la santé d'autrui, à l'aide des questions suivantes :



- Est-ce que vous avez un des symptômes suivants : toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat?
- Est-ce que vous revenez d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 2 semaines?
- Dans les 14 derniers jours, est-ce que vous avez été en contact (moins de 2 mètres) avec une personne atteinte de la COVID-19?
- Dans les 14 derniers jours, avez-vous reçu la consigne de la Direction de la santé publique d'être en isolement?

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre de ces questions, nous vous demandons de compléter la [déclaration d'isolement ou de diagnostic COVID-19](#), de communiquer avec la santé publique au numéro 1-877-644-4545 et d'informer votre gestionnaire ou responsable d'unité selon le cas.

Accès aux pavillons

Les pavillons seront dorénavant ouverts de 5 h 30 à 23 h les jours de la semaine et de 5 h 30 à 19 h la fin de semaine. Il sera possible de circuler par les tunnels tout en respectant le sens et les zones de circulation et en évitant tout rassemblement.

Étant donné que nous procédons à une ouverture plus normale, des portes supplémentaires seront ouvertes pour faciliter la circulation. L'affichage de toutes les portes d'entrée des pavillons et d'accès aux tunnels a été modifié pour refléter la nouvelle réalité et harmoniser le tout.



Toutefois, nous vous rappelons que seules les personnes autorisées par leur gestionnaire en fonction du plan de déconfinement de leur unité peuvent se présenter sur le campus.

Ascenseurs



Le nombre de personnes permis en même temps dans un ascenseur est déterminé en fonction des règles de la santé publique et de la CNESST. Ainsi, un nouvel affichage sera installé cette semaine dans les ascenseurs. Le nombre de personnes permis dans les ascenseurs sera visible par un marquage au sol (point vert avec des pieds). Il variera d'une à quatre personnes selon les dimensions et la forme de la cage d'ascenseur. Le marquage permettra d'éviter le contact entre les personnes, même si le couvre-visage est obligatoire.

Matériel de désinfection

En vue de la reprise de cours en présentiel, les membres du corps enseignant et les étudiantes et étudiants recevront une trousse contenant deux contenants vides à remplir de gel antiseptique pour les mains et de désinfectant multisurface. Cette trousse sera distribuée aux étudiantes et aux étudiants

par des escouades étudiantes de sensibilisation postées à l'entrée de certains pavillons et à différents endroits sur le campus. Les membres du corps enseignant recevront leur trousse de leur faculté.

Pour le personnel administratif et de recherche, des bouteilles de gel désinfectant pour les mains et du désinfectant multisurface seront disponibles à proximité de leur poste de travail.

Salles de classe

Pour ce qui est des salles de classe, les étudiantes et étudiants ainsi que les membres du corps enseignant seront mis à contribution. La trousse sanitaire leur permettra de désinfecter leur place marquée par un point vert, ou pour les membres du corps enseignant, la console et la table où ils déposeront leur ordinateur et leur couvre-visage. Une vidéo expliquant les étapes à suivre est en ligne <https://www.youtube.com/watch?v=Df55WaKziFI&feature=youtu.be> et la page Web sur les consignes sanitaires sera mise à jour.

Couvre-visage

Le port du couvre-visage est obligatoire pour tous dans tous les bâtiments de l'Université Laval. Un couvre-visage sera fourni par l'Université à tout le personnel devant se présenter sur le campus pour travailler. Le couvre-visage peut être retiré par le personnel dans son espace de travail si ce dernier permet la distanciation physique de 2 mètres. Lorsque, dans le cadre du travail, il est impossible de respecter la distanciation physique, l'Université fournit au personnel un masque de procédure et/ou s'il y a lieu, d'autres équipements de protection individuelle. Une vidéo intitulée *Comment mettre le couvre-visage* du ministère de la Santé et des Services sociaux est disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBrKK6c>